

VILLE DE MUNSTER (ALSACE)



COMPTE-RENDU N° 7 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 OCTOBRE 2019

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 27 septembre 2019.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Présents : Pierre DISCHINGER, Maire, Monique MARTIN, Jean-François WOLLBRETT, Albert ARLEN, Antoinette STRAUMANN, Marc WIOLAND, Roland GIANTI, adjoints. Romy LOCHERT, Denise SENGELE, Liliane LAVILLE, Blaise CARPENTER, Carla BRUNETTI, Jean-Mathieu DISCHINGER, Serge JAEGGY, Gilles DIRNINGER, Julien HUNZINGER, Isabelle JENNY, Pascal LAEMMEL, Sandrine SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents représentés : Edith HUSSER adjointe, donne procuration à Albert ARLEN, adjoint, Colm GARVEY, conseiller, donne procuration à Blaise CARPENTER, conseiller, Hubert ZEYSSOLFF, conseiller, donne procuration à Monique MARTIN, adjointe, Michel HUTT conseiller, donne procuration à Pierre DISCHINGER, Maire.

Absents excusés : Laurence SCHNEIDER, Samuel MONOD, Nathalie MEÏER, David-Mathieu MAURER, conseillers municipaux.

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

2 Informations brèves du Maire

2.1 Travaux en cours

2.2 Médiathèque de la vallée de Munster

2.3 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

2.4 Vente du bien 1 rue Mathias DOLL

3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 août 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (3 trois abstentions de Messieurs JAEGGY, HUNZINGER et J-M DISCHINGER qui n'avaient pas assistés à cette séance).

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 30 août 2019.

4 Administration générale

4.1 Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal

4.1.1 Information : marchés à procédure adaptée

Numéro	Objet	Titulaire	Montant € HT	Date de signature du marché
19.006	Point-à-temps automatique	VOGEL TP SAS	Marché à bons de commande	19.06.2019
19.013	Démolition et désamiantage de bâtiments communaux	PREMYS – Agence Ferrari	229 840,00 €	02.07.2019
19.021	Désamiantage de l'ancien atelier situé – Parking Rapp au n°6A	PREMYS – Agence Ferrari	18 950,00 €	06.08.2019
19.023	Rénovation de la toiture de l'ancien Lavoir	GUHRING Toitures	19 882,92 €	22.07.2019



19.026	Travaux d'amélioration de l'Eclairage Public et l'aménagement de voirie, stationnement et trottoir Lots n°01 + n°02	PONTIGGIA	104 773,00 €	24.09.2019
--------	---	------------------	--------------	------------

4.1.2 Information : frais de géomètre

Débiteur	Objet	Montant TTC	Observations
Philippe BERNAY	Levé topographique complémentaire – Abords du magasin LIDL, entrée Est	456,00 €	
Philippe BERNAY	Rétablissement de limites Section 14 au débouché sur la RD 417	456,00 €	

4.2 Délibération : Adoption du règlement intérieur et de la charte utilisateurs des postes informatiques et ressources numériques de la médiathèque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER**, le règlement intérieur et la charte utilisateurs des postes informatiques et ressources numériques de la médiathèque. (**Annexe 1 et 2**)

5 Finances

5.1 Délibération : Admission en non-valeur – Service de l'Eau

Débiteur	Objet de la dette Motivation de la non-valeur	HT	TVA	TTC
BAR-TABAC « La Station »	Factures d'eau – Année 2017 Clôture pour insuffisance d'actif	94,20 €	5,18 €	99,38 €
TOTAUX		94,20 €	5,18 €	99,38 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** cette admission en non-valeur.

5.2 Délibération : Admission en non-valeur – Service de l'Assainissement

Débiteur	Objet de la dette Motivation de la non-valeur	HT	TVA	TTC
BAR-TABAC « La Station »	Redevances d'assainissement – Année 2017 Clôture pour insuffisance d'actif	121,91 €	12,19 €	134,10 €

TOTAUX		121,91 €	12,19 €	134,10 €
---------------	--	-----------------	----------------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** cette admission en non-valeur.

5.3 Délibération – Avenant n° 1 aux marchés de réhabilitation du bâtiment « le Prélat » - Lot n° 9, revêtement de sols souples - Aménagement d'une médiathèque communale à MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PASSER** l'avenant n° 1 d'un montant de 845,61 € HT du lot n° 09 – Revêtement de sols souples pour le marché de réhabilitation du bâtiment « Le Prélat » pour l'aménagement d'une médiathèque communale signé avec ALSASOL, passant le montant du marché initial de 33 284,90 € HT à 34 130,51 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

5.4 Délibérations – Avenant n° 2 aux marchés de réhabilitation du bâtiment « le Prélat », lot n° 13, VRD - Aménager d'une médiathèque communale à MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PASSER** l'avenant n° 2 d'un montant de 7 278,91 € HT du lot n° 13 – VRD pour le marché de réhabilitation du bâtiment « Le Prélat » pour l'aménagement d'une médiathèque communale signé avec PONTIGGIA SAS, passant le montant du marché initial de 113 823,21 € HT à 132 268,64 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants.

5.5 Délibération : Avenants des lots n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°13, n°14 et n°15 du marché n°19.003 de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire de MUNSTER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE



- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de 2 727,00 € H.T. du lot n°1 – Gros Œuvre – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 186 370,89 € H.T. à 189 097,89 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de - 1 493,71 € H.T. du lot n°2 – Charpente bois – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 9 058,13 € H.T. à 7 564,42 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de -3 125,00 € H.T. du lot n°3 – Etanchéité PVC – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 9 982,06 € H.T. à 6 857,06 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de - 978,00 € H.T. du lot n°4 – Echafaudage – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 3 727,20 € H.T. à 2 749,20 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de -2 502,00 € H.T. du lot n°5 – Serrurerie – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 58 769,62 € H.T. à 56 267,62 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de 0,00 € H.T. du lot n°6 – Menuiseries Extérieures Bois – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 34 120,00 € H.T. à 34 120,00 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de 953,10 € H.T. du lot n°7 – Plâtrerie – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 29 058,23 € H.T. à 30 011,33 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de - 1 368,53 € H.T. du lot n°8 – Menuiserie intérieure bois – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 29 539,40 € H.T. à 28 170,87 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de 0,00 € H.T. du lot n°9 – Carrelage – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 3 101,30 € H.T. à 3 101,30 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de 0,00 € H.T. du lot n°10 – Sols souples – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 17 543,33 € H.T. à 17 543,33 € H.T. ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de - 5 613,85 € H.T. du lot n°11 – Peinture – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 55 742,75 € H.T. à 50 128,90 € H.T. ;

- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de - 2 926,26 € H.T. du lot n°13 – Electricité – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 69 982,74 € H.T. à 67 056,48 € H.T ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de - 6 216,00 € H.T. du lot n°14 – Tableau TBI – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 48 948,00 € H.T. à 42 732,00 € H.T ;
- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de - 644,50 € H.T. du lot n°15 – Chauffage / Ventilation / Sanitaire / Assainissement – pour le marché de travaux de mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire à MUNSTER, passant le montant du marché initial de 23 993,56 € H.T. à 23 349,06 € H.T ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants.

5.6 Délibération : Avenant n°1 du marché n°19.014 concernant les travaux de création d'une liaison en eau potable entre la place du Marché et la rue Marcel Haedrich

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de 6 905,59 € H.T. du marché n°19.014 pour la création d'une liaison en eau potable entre la place du Marché et la rue Marcel Haedrich ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

5.7 Délibération : Convention fixant les modalités d'encaissement de recettes de la médiathèque par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster pour le compte de la Ville de MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention fixant les modalités d'encaissement de recettes de la médiathèque par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster pour le compte de la Ville de MUNSTER (**projet en annexe 3**) ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer tous les actes et formalités nécessaires à sa prise d'effet et à son exécution.

6 Domaines

6.1 Délibération : Renouvellement de la convention avec Météo France – Hébergement de la station météorologique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le renouvellement de cette convention (**annexe 4**) en prenant en compte des modifications suivantes :
 - ✓ La mise à disposition est consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2020,
 - ✓ Le loyer annuel est de 700 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

6.2 Abrogation : Délibération du 26 février 2019 – Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – Secteur Fesseneck

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ABROGER** la délibération du 26 février 2019 : Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann & Fils – Secteur Fesseneck.

6.3 Délibération : Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – secteur Fesseneck

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles suivantes pour une surface totale de 6 150 m² aux Manufactures Hartmann et Fils :
 - parcelle n°173 section 16 d'une contenance de 529 m²,
 - Parcelle n°181 section 16 d'une contenance de 2 975 m²,
 - Parcelle n°182 section 16 d'une contenance de 2 646 m².
- **D'APPROUVER** le prix d'achat de 180 000 € pour les parcelles n°173, n°181 et n°182 section 16, réparti selon les valeurs vénales suivantes :
 - 95 000 € pour les bâtiments en l'état avec une surface estimée à 850 m²,
 - 85 000 € pour les terrains restants estimés nus et libres de la parcelle n°182.
- **D'ACCEPTER** la constitution d'une servitude de passage réelle et perpétuelle de réseaux secs et humides existants pour l'entretien et la réparation des conduites existantes, telles que figurant en vert et en bleu sur le plan ci-dessus,



sans garantie de l'implantation exacte, avec, pour le propriétaire du fonds dominant ainsi que les personnes et entreprises mandatées par lui et chargées des travaux, un droit d'accès sur le fonds servant, à charge des parcelles n°173, n°181 et n°182 section 16 (fonds servant), au profit de la parcelle n°265 section 16, propriété des Manufactures Hartmann et Fils (fonds dominants) ;

- **D'ACCEPTER** la constitution d'une servitude de passage réelle et perpétuelle d'une largeur de 4 mètres pour l'entretien, la réparation et toutes interventions liées au canal usinier, telle que figurant en pointillés rouges sur le plan ci-dessus, avec, pour le propriétaire du fonds dominant ainsi que les personnes et entreprises mandatées par lui et chargées des travaux, un droit d'accès sur le fonds servant, à charge de la parcelle n°181 section 16 (fonds servant), au profit de la parcelle n°265 section 16, propriété des Manufactures Hartmann et Fils (fonds dominants) ;
- **DE PRENDRE** en charge les frais de notaires et tous autres frais annexes ;
- **DE MANDATER** l'étude notariale de Maîtres BINGLER - PRUDHON-REBISCHUNG, 21, rue de la République à MUNSTER (68140) pour la rédaction de l'acte et les constitutions de servitudes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire et à la constitution des servitudes.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 20h25.



Monique MARTIN, 1^{ère} adjointe,
pour le Maire empêché.